

<http://lipietz.net/Retraite-mutuelles-et-epargne-salariale>

Politis, n°577

Retraite, mutuelles et épargne salariale

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: jeudi 2 décembre 1999

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Les échéances se précipitent. La question de la retraite et celle de l'actionnariat salarial se croisent en un nœud stratégique, sans doute tranché en l'an 2000. On ne peut plus camper sur la ligne Maginot.

Pendant une décennie, le projet des " fonds de pension ", porté par la Banque et l'Assurance, a sonné la charge. Un fond de pension est un système d'épargne à long terme investi en actions et bénéficiant de privilèges fiscaux. A ce titre, la France est déjà le second pays pour les fonds de pension : ça s'appelle Assurance-vie. L'offensive n'avait donc d'autre ambition que d'élargir encore les privilèges fiscaux de l'Assurance-Vie.

Elle s'appuyait sur deux arguments.

- ▶ Un : l'évolution démographique exigeait plus d'argent pour la retraite, or les partenaires sociaux ne s'entendraient jamais pour augmenter les cotisations aux régimes obligatoires par répartition.
- ▶ Deux : les fonds de pension anglo-saxons étaient en train de s'emparer du capital français, il fallait " donc " développer des fonds français.

Cette offensive se heurta à une réaction de toute la " gauche plurielle " : outre leur fragilité en cas de krach boursier, les fonds de pensions sont un foyer de guerre entre retraités " tondant les entreprises " et salariés pressurés pour servir de juteux dividendes. Par ailleurs, l'Assurance-Vie s'investit dans la dette publique, pas dans les entreprises. Dès Décembre 1997, Dominique Strauss-Kahn releva la fiscalité sur l'Assurance-Vie ? sauf, astucieusement, pour les contrats investis dans les jeunes entreprises françaises !

Éliminés les fonds de pensions, le rapport Charpin prône la diminution des pensions de retraites, et l'augmentation du temps de cotisation, ce qui reviendrait à annuler l'effet des 35 heures. Il s'appuie sur une évaluation ultra-pessimiste du choc de 2005 (l'arrivée des baby-boomers à la retraite), négligeant la baisse du chômage, la montée des femmes dans le salariat, le recours à l'immigration. Mais l'allongement de la vie humaine implique en effet mécaniquement de cotiser plus, pour la retraite, sur chaque année travaillée. Pas bien inquiétant : il suffirait de cotiser environ 1 % supplémentaire chaque année, moitié moins que la hausse de la productivité. La retraite par répartition a de beaux jours devant elle ? pourvu que les partenaires sociaux l'admettent.

Mais elle finira par peser lourd. D'où la demande sociale pour une plus forte " personnalisation " de la retraite, et la conversion progressive de la CGT et de la CFDT aux fonds salariaux : de l'épargne salariale pour une retraite complémentaire, investie dans l'entreprise, un peu défiscalisée, mais sans compromettre la retraite par répartition.

Et là on retrouve l'argument du " capitalisme populaire " : la montée en puissance de fonds salariaux contrôlés par les syndicats donne un certain pouvoir aux salariés. On l'a bien vu quand les actions des salariés de la Société Générale ont bloqué la fusion avec la BNP, malgré les vœux des marchés et d'une certaine gauche productiviste, mais conformément au refus des syndicats.

Mais ce qui vaut pour les grandes entreprises ne vaut pas pour les petites entreprises qui fusionneront (ou périront) dix fois avant l'arrivée de leurs salariés à l'âge de la retraite. Bref, si l'on admet des fonds salariaux, il faut mu-tua-li-ser : que les salariés possèdent un bout de leur entreprise, mais aussi des autres. Et qui dit mutualiser dit mutuelles.

Les mutuelles, vieilles créations du mouvement ouvrier aujourd'hui ankylosées ? Elles ont au moins le mérite

Retraite, mutuelles et épargne salariale

d'échapper largement au " nomadisme " financier dans le Casino mondial, de par leur liens indissolubles à leurs sociétaires. Elles sont en définitive, comme les coopératives, les seuls "noyaux durs" à base indéfectiblement locale. Elles pourraient être les agents, avec les syndicats, de ce capitalisme salarial qui investirait le capitalisme privé, en se dotant de " codes de bonne conduite ", de critères socio-éthiques pour leurs placements.

Stratégie passionnante et risquée : devenus mandataires de salariés-propriétaires, mutuelles et syndicats auront à arbitrer en direct le partage salaires-retraites. Mais au XXI^e siècle, il va falloir de l'audace.